

Centenaire de la mort de Proudhon

Il y a cent ans, le 16 janvier 1865, Pierre-Joseph Proudhon mourrait à Paris, âgé seulement de 56 ans, usé prématurément par un énorme labeur cérébral. Il est impossible, certes, d'évoquer en quelques mots l'extraordinaire personnalité de cet ancien ouvrier, fils de paysans, enfant de ses œuvres, autodidacte.

Mis à part tous ses autres mérites, il a été l'un des plus grands écrivains de notre langue, auquel Sainte-Beuve consacra un livre entier.

Le génie de Proudhon était multiforme, ses œuvres complètes (auxquelles s'ajoutent les quatorze volumes de la Correspondance et les cinq volumes de Carnets, en cours de publication) surabondantes. Il a été, tout à la fois, le père de l'économie politique socialiste et de la sociologie moderne, le père de l'anarchisme, du mutualisme, du syndicalisme révolutionnaire, du fédéralisme et de cette forme particulière de collectivisme qu'actualise aujourd'hui l'« autogestion ». Ses vues sur l'histoire et, notamment, sur la Révolution française, sur Napoléon, sont d'une intuitive perspicacité, qui l'apparentent à Michelet. Enfin et surtout, il a été le premier à entrevoir et à dénoncer prophétiquement, les dangers d'un socialisme autoritaire, étatique et dogmatique.

La Révolution de 1848 lui fournit l'occasion de descendre, non sans courage, dans l'arène révolutionnaire et, sous le second Bonaparte, l'audace subversive de ses écrits lui valut des poursuites, la prison, l'exil.

Sa tournure d'esprit originale et paradoxale, exagérée par une puissante verve plébéienne, l'amena trop souvent à laisser fuser de son cerveau en ébullition des idées outrancières : sur la guerre, sur le progrès, sur le féminisme, sur le racisme, sur l'art, etc. Il prêcha une morale fanatiquement puritaine. Il ne s'affranchit jamais entièrement de la formation chrétienne de ses premières années et, dans son ouvrage le plus monumental, un des réquisitoires les plus virulents et les plus écrasants qu'ait jamais prononcés l'anticléricalisme, la Justice apparaît, en fin de compte, comme un synonyme, à peine différencié, de Dieu. Il ne réussit pas davantage à rejeter la forte empreinte idéaliste qu'il devait à la lecture, par personnes interposées, de Hegel et son esprit foncièrement juridique demeura fermé à la conception matérialiste de l'histoire.

A la fois révolutionnaire et conservateur, épris de liberté et d'ordre, Proudhon a été revendiqué par les idéologies les plus opposées. De son temps, bien que fort lu et l'objet d'une publicité tapageuse, il a été singulièrement seul. Vu avec le recul d'un siècle, il n'appartient à personne. Il est un phénomène.

Le marxisme, qui ne l'attaqua pas toujours avec mansuétude ni bonne foi, l'a quelque peu éclipsé. Le « socialisme scientifique », bien qu'il ait été écartelé sur le plan de l'action entre le blanquisme, le réformisme parlementaire, l'anarchisme et l'étatisme et, sur le plan théorique, entre la philosophie hégélienne et l'économie politique anglaise, est, au moins en apparence, plus cohérent que ne furent les visions parfois chaotiques de Proudhon. Le formidable pouvoir temporel, la dictature intellectuelle exercés, aujourd'hui, au nom de Marx, à la faveur, tout à la fois, de la Révolution d'Octobre et de sa trahison par les épigones rouges, ont fait du tort à la mémoire de Proudhon. Il est aujourd'hui quelque peu méconnu, calomnié, oublié. On croit avoir tout dit en lui décochant l'épithète insultante de « petit bourgeois ». Raison de plus pour lui rendre ici, à l'occasion de ce centenaire, l'hommage qui lui est dû. – D.G

P.J Proudhon, Père de l'autogestion

Proudhon, le premier de tous les socialistes, a défini les grandes lignes de l'autogestion ouvrière. Alors que le *Manifeste communiste* de Marx et d'Engels, rédigé au début de 1848, à la veille de la Révolution de Février, n'entrevoyait d'autre solution que la centralisation entre les mains de l'Etat fourre-tout de tous les instruments de production, et empruntait à Fourier, à Louis Blanc l'idée autoritaire d'embrigader les travailleurs de la manufacture comme ceux de la terre dans les « armées industrielles », Proudhon exposait une toute autre conception de la société socialiste.

La Révolution française de 1848 avait vu naître, à Paris, à Lyon, une admirable floraison spontanée d'associations ouvrières. Cette autogestion naissante était pour Proudhon le *fait*

révolutionnaire. Elle n'avait pas été inventée par un théoricien, prêchée par les doctrinaires. Ce n'était pas l'Etat qui avait donné la première impulsion. C'était le peuple. Et Proudhon pressait les travailleurs de s'organiser pareillement sur tous les points de la République, d'attirer à eux, d'abord la petite propriété, le petit commerce et la petite industrie, puis la grande propriété et les grandes entreprises, puis les exploitations les plus vastes (mines, canaux, chemins de fer, etc.) et, ainsi de « *devenir maîtres de tout* ». (1)

On a tendance aujourd'hui, à ne retenir de Proudhon que ses recettes, quelque peu utopiques, en vue d'assurer, par le crédit gratuit, la survie de la petite entreprise artisanale. Mais ce « *mutuellisme* » fait oublier que, pour la grande industrie moderne, exigeant une énorme main-d'œuvre, une mécanisation poussée, Proudhon était délibérément *collectiviste* (2). Mais son collectivisme rejetait tout aussi catégoriquement l'étatisme. Les grands instruments de production ne devaient être gérés ni par les compagnies capitalistes, ni par l'Etat. Etant aux ouvriers qu'ils occupent « *ce que la ruche est aux abeilles* », leur gestion était à confier à des associations ouvrières. Ainsi seulement le travailleur serait « *désaliéné* » (3).

« Nous, producteurs associés ou en voie d'association, écrivait-il, nous n'avons pas besoin de l'Etat (...) L'exploitation par l'Etat, c'est toujours de la monarchie, toujours du salariat (...) Nous ne voulons pas plus du gouvernement de l'homme par l'homme que de l'exploitation de l'homme par l'homme. Le socialisme est le contraire du gouvernementalisme (...) Nous voulons que ces associations soient (...) le premier noyau de cette vaste fédération de compagnies et de sociétés, réunies dans le commun lien de la république démocratique et sociale. »

Entrant dans le détail de l'autogestion ouvrière, Proudhon en énumérait, avec une remarquable précision, les données essentielles :

Tout individu associé a un droit indivis dans la propriété de la compagnie.

Chaque ouvrier doit assumer sa part des corvées répugnantes et pénibles.

Il doit parcourir une série de travaux et de connaissances, de grades et d'emplois qui lui assurent une formation encyclopédique.

Les fonctions sont électives et les règlements soumis à l'approbation des associés.

Les salaires sont proportionnés à la nature de la fonction, à l'importance du talent, à l'étendue de la responsabilité.

Tout associé participe aux bénéfices dans la proportion des de ses services.

Chacun est libre de quitter à volonté l'association, de faire régler son temps et liquider ses droits.

Les travailleurs associés choisissent leurs conducteurs, leurs ingénieurs, leurs architectes, leurs comptables. Proudhon insistait sur le fait que le prolétariat manquait encore de techniciens. D'où nécessité d'associer à l'autogestion ouvrière des « *notabilités industrielles et commerciales* » qui initieraient les ouvriers à la discipline des affaires et seraient rémunérés par un traitement fixe : il y avait « *place pour tout le monde au soleil de la révolution* » (4).

Cette conception libertaire de l'autogestion était aux antipodes de l'autogestion paternaliste et étatique telle que l'esquissait Louis Blanc dans un projet de décret de mars 1848 (5). L'auteur de *l'Organisation du Travail* voulait, lui, créer des associations ouvrières sous l'égide de l'Etat, commanditées par l'Etat. Il avait prévu pour elles une répartition autoritaire des bénéfices, ainsi ventilés :

25 % à un fonds d'amortissement ;

25 % à un fonds de secours social ;

25 % à un fonds de réserve ;

25 % à partager entre les travailleurs.

Remarquons, en passant, combien ressemblent à ce projet les décrets de mars 1963 par lesquels l'Etat algérien a institutionnalisé l'autogestion, à l'origine création spontanée de la paysannerie. La répartition entre les divers fonds prévus est à peu près la même et les derniers 25 %, « *à partager entre les travailleurs* », ne sont autres que le fameux « *reliquat* » qui, en Algérie, a suscité, et suscite toujours, tant de controverses, les adversaires sournois de l'autogestion tentant

d'en retirer aux autogestionnaires la libre disposition.

Mais Proudhon, lui, ne voulait rien entendre d'une autogestion de ce type. Pour lui, les travailleurs associés ne devaient pas « se soumettre à l'Etat », mais « être l'Etat lui-même » (6). La république devait être, selon lui, une « *anarchie positive* », reposant sur la participation directe du peuple aussi bien à la production des richesses qu'à la législation et au gouvernement (7). Et il mettait les travailleurs en garde contre l'illusion que l'Etat tel que le rêvaient les socialistes autoritaires pourrait tolérer une autogestion libre. Comment, en effet, supporterait-il « à côté d'un pouvoir centralisé la formation de foyers ennemis » ? Proudhon lançait prophétiquement cette mise en garde : « *Rien n'est faisable par l'initiative, par la spontanéité, par l'action indépendante des individus et des collectivités tant qu'elles seront en présence de cette force colossale dont l'Etat est investi par la centralisation.* » (8) Tout le drame de l'autogestion contemporaine tient dans ces quelques mots.

Il convient de faire remarquer ici que c'est la conception libertaire, et non la conception étatique, de l'autogestion qui a prévalu dans les congrès de la Première Internationale.

Au congrès de Lausanne (1867), le rapporteur ayant proposé de rendre l'Etat propriétaire des entreprises à nationaliser, Charles Longuet, alors proudhonien, mais qui devait, par la suite, épouser la fille de Karl Marx, déclara : « *D'accord, à la condition qu'il soit bien entendu que nous définissons l'Etat « la collectivité des citoyens « (...) et aussi que ces services ne seront pas administrés par des fonctionnaires de l'Etat, (...) mais par des compagnies ouvrières... »*

Le débat repris l'année suivante (1868) au congrès de Bruxelles et le rapporteur, cette fois, pris soin d'apporter la précision réclamée : *la propriété collective appartiendrait à la société entière, mais elle serait concédée à des associations de travailleur. L'Etat ne serait plus que la fédération des divers groupes de travailleurs.* La proposition ainsi explicitée fut adoptée (9).

Proudhon, pour en revenir à lui, avait exploré un des problèmes essentiels de l'autogestion contemporaine : doit-elle ou non se conjuguer avec la concurrence ? IL répondait par l'affirmative. La concurrence était, à ses yeux, « l'expression de la spontanéité sociale », le gage de la « liberté » des associations. Et il précisait : « *Vis-à-vis de la société, la compagnie s'engage à fournir toujours au prix le plus près du prix de revient les produits et les services qui lui sont demandés. (...) A cet effet la compagnie ouvrière s'interdit toute coalition [monopolistique], se soumet à la loi de la concurrence, tient ses livres et ses archives à la disposition de la société qui conserve à son égard, comme sanction de son droit de contrôle, la faculté de la dissoudre.* » (10) « *La concurrence et l'association s'appuient l'une sur l'autre (...). La plus déplorable erreur du socialisme est de l'avoir regardée [la concurrence] comme le renversement de la société. Il ne saurait (...) être (...) question de détruire la concurrence (...). Il s'agit d'en trouver l'équilibre.* » (11)

Cet attachement au principe de la concurrence valut à Proudhon les sarcasmes de Louis Blanc : « *Nous ne saurions comprendre ceux qui ont imaginé je ne sais quel mystérieux accouplement des deux principes opposés. Greffer l'association sur la concurrence est une pauvre idée : c'est remplacer les eunuques par les hermaphrodites.* » (12) Louis Blanc voulait abolir la concurrence par l'intervention de l'autorité étatique, patronnant, et commanditant l'industrie. De son côté, Marx dans sa réplique à Proudhon, lui rétorqua que les socialistes « *voient dans la société à venir le renversement de la concurrence* ». (13)

Proudhon, certes, ne se dissimulait pas les méfaits de la concurrence qu'il avait surabondamment décrits dans son traité d'économie politique. Il savait qu'elle est source d'inégalité. Il admettait que « *dans la concurrence la victoire est assurée aux plus gros bataillons* ». (14)

Mais l'absence de concurrence n'était, de l'avis de Proudhon, pas moins pernicieuse. Il citait l'exemple de la régie des tabacs. Ce monopole, du fait même qu'il est soustrait à la concurrence, est un service trop cher, sa productivité est insuffisante. Si toutes les industries étaient soumises à un tel régime, la nation, dit-il, ne pourrait plus équilibrer ses recettes et ses dépenses.

Autre exemple : la coopérative ouvrière de peinture en bâtiment Leclair. Les salaires de cette maison étant de beaucoup supérieurs à la moyenne générale, la première chose à faire, dans

une réorganisation de la société, serait de susciter à la maison Leclaire une concurrence. (15)

Mais la concurrence telle que la rêvait Proudhon n'était pas la concurrence *anarchique* (encore une fois, dans le sens péjoratif du terme), abandonnée à elle-même, de l'économie capitaliste, mais une concurrence dotée d'un principe supérieur qui la « socialise », une concurrence qui opère sur la base d'un échange loyal, dans un esprit de solidarité, une concurrence qui, tout en sauvegardant l'initiative individuelle, ramène à la collectivité les richesses que l'appropriation capitaliste en détourne. (16)

De toute évidence, il y avait dans cette conception une part d'utopie. La concurrence, l'économie dite de marché produisent fatalement l'inégalité et l'exploitation, même si l'on partait d'une situation d'égalité parfaite. Elle ne saurait être accouplée à l'autogestion ouvrière qu'à titre transitoire, comme un moindre mal nécessaire, en attendant :

- 1) qu'une mentalité de « sincérité de l'échange » (17), comme dit Proudhon, se soit développée chez les autogestionnaires ;
- 2) et, surtout, que la société ait passé du stade de la pénurie à celui de l'abondance, à partir duquel la concurrence perdrait toute raison d'être.

Mais, dans cette période transitoire, il paraît souhaitable que la concurrence soit limitée, comme c'est le cas, d'ailleurs, aujourd'hui, en Yougoslavie (18), à la sphère des moyens de consommation, où elle a, au moins, l'avantage de défendre les intérêts du consommateur. En même temps, il faudrait tendre à la remplacer progressivement par une planification.

Proudhon avait raison de craindre la planification autoritaire et c'est pourquoi il lui préférerait, d'instinct, une concurrence d'inspiration solidariste. Mais l'on peut aussi concevoir une *planification démocratique et libertaire*, élaborée de bas en haut, par les conseils ouvriers et les syndicats, du genre de celle ébauchée par les syndicalistes libertaires en Espagne républicaine et qui permettait d'échapper aux inconvénients que n'évite pas la concurrence, même lorsqu'elle est « socialisée » par un principe supérieur. L'exemple actuel de la Yougoslavie en fournit la preuve. Utile à la fois, comme stimulant à l'esprit d'entreprise et comme moyen de lutte contre la vie chère, la concurrence inspire trop souvent aux autogestionnaires yougoslaves une mentalité égoïste et capitaliste, d'où le souci de l'intérêt général est absent. Il est à noter que l'autogestion ouvrière en Yougoslavie est critiquée, aujourd'hui, par les Cubains et les Chinois, à cause, précisément, de son incapacité à concilier concurrence et socialisme.

Le régime paternaliste de Tito est obligé, par saccades intermittentes, de corriger les abus de la concurrence, mais sa structure autoritaire ne lui permet, le plus souvent, de rectifier le tir que par une brutale reprise en main de l'autogestion, que par un resserrement de la planification autoritaire et bureaucratique. (19) D'où des oscillations perpétuelles, auxquelles seule pourrait mettre fin une économie « dirigée » par en bas, à l'aide, notamment, d'un syndicalisme vivant, qui ne serait plus un simple appendice de l'Etat totalitaire et du parti unique.

Le caractère nécessairement *unitaire* de l'autogestion libertaire, Proudhon l'avait lucidement entrevu. Il y avait, à ses yeux, plusieurs manières de concevoir l'ordre. Les anarchistes, disait-il, aspirent à l'ordre autant et plus que ceux qui le troublent par leur prétendu gouvernement. Et il posait la question : « Est-ce que les compagnies ouvrières pour l'exploitation des grandes industries n'expriment pas l'unité ? » « Ce que nous mettons à la place du gouvernement, c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place de la centralisation politique, c'est la centralisation économique. »

L'autogestion libertaire, c'était pour Proudhon la société enfin « vivante, organisée », « le plus haut degré de liberté et d'ordre auquel l'humanité puisse parvenir. » (20)

Telle était, pour lui, la révolution au XIXe siècle. Telle était aussi, pour les bolchéviks russes, à la veille d'Octobre, la révolution du XXe siècle. Car, si étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui, le parti de Lénine estimait alors que « le maximum de planification possible », qu'« une vraie discipline du travail » ne pouvaient être obtenus que par « *l'autogestion des travailleurs et leur contrôle centralisé sur l'industrie* ». (21) Mais à cette conception libertaire, Lénine superposait, déjà à cette époque, le Parti bolchévik et l'« Etat prolétarien » qui, finalement,

devaient réduire à néant les conseils d'usines, la démocratie soviétique, et tourner le dos aux enseignements de Proudhon.

Daniel Guérin

- (1) Manifeste électoral, *Le Peuple*, N°4, 8 15 Novembre 1848, dans Mélanges, articles de journaux, vol. 1
- (2) *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle*, 1851, édition Rivière, p. 275-281
- (3) Manifeste électoral, cité
- (4) *Idée générale...*, édition Rivière, p.277-283, 329
- (5) Proudhon, *Confessions d'un Révolutionnaire*, 1849, édition Rivière, p.260
- (6) Manifeste de la démocratie anarchiste, *Peuple*, 22, 26 et 31 mars 1848, reproduit dans *Solution du Problème Social*, 1868
- (7) *Idée générale...*, 1851, édition Rivière, p.329
- (8) Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, 1864, édition Rivière, p.329, 403
- (9) Jacques Freymond, *La Première Internationale, recueil de documents*, Droz, Genève, 1962, I p.151 et 365-465
- (10) Proudhon, *Idée générale...*, p.281
- (11) Du même, *Philosophie de la Misère*, 1846, Ch. IV, La concurrence, édition 1867, I p.208
- (12) *Ibid.*, p.210
- (13) Karl Marx, *Misère de la Philosophie*, 1847, édition 1922, p.178-180
- (14) Proudhon, *Philosophie de la Misère*, I, p.209, 211, 214
- (15) *Ibid.*, I, p.186, 215
- (16) *Ibid.*, p.209, 217
- (17) *Ibid.*, II, p.414
- (18) Albert Meister, *Socialisme et Autogestion, l'expérience yougoslave*, édition du Seuil, 1964, p.334
- (19) *Ibid.*, p.17, 54, 322, 352
- (20) Proudhon, *Idée générale...*, p.202-203, 301-302, 369, 420, 428
- (21) Cf. les procès-verbaux du Comité Central du parti bolchévique que François Maspéro vient de publier sous le titre : *Les bolchéviks et la révolution d'Octobre*, p.98